

L'avis des experts

Le destin du centre droit se joue avant les élections

Les apparentements de listes en vue des élections du Conseil national le 23 octobre donnent lieu à de subtils calculs stratégiques. A juste titre, car ils peuvent être décisifs: les grands partis de droite ont beaucoup à gagner à s'allier avec les petits partis politiquement proches

Au cours de la dernière décennie, les partis de centre gauche ont été les grands bénéficiaires des apparentements de listes. Rien qu'en 2007, les apparentements ont rapporté cinq sièges supplémentaires au PS et aux Verts, des sièges conquis au détriment du PLR et de l'UDC. Pourquoi? Parce que, si la gauche est très éclatée – du Parti évangélique (PEV) à la gauche dure (Parti du travail, POP, SolidaritéS) en passant par le PS et les Verts (et jusqu'à trois partis verts dans certains cantons) –, elle compense cet éclatement par de larges alliances électorales.

Depuis 2007, le paysage partisan a considérablement changé. Le PLR et le PDC n'ont jamais été aussi faibles et la création des Verts libéraux et du PBD a conduit à l'émiettement du centre droit; cette année, ces deux partis se présentent dans 15 cantons. Dans ces conditions, le recours aux apparentements serait particulièrement profitable aux partis de la droite modérée. Les stratégies des partis connaissent la règle selon laquelle un apparentement ne peut pas nuire à leur parti, c'est-à-dire ne peut pas lui faire perdre de siège. En revanche, les gains potentiels qu'il est possible de retirer d'une stratégie d'apparentement bien pensée sont souvent méconnus.

A côté des sous-apparentements au sein du parti (par exemple des listes jeunes, femmes, seniors, ou Suisses de l'étranger), une telle stratégie inclut également des alliances entre partis, qui peuvent influencer de manière décisive le succès électoral. Cela en raison du modèle électoral en vigueur dans les 20 cantons soumis au système proportionnel, modèle que l'on doit au physicien bâlois Hagenbach-Bischoff. A juste titre, les petits partis se plaignent de façon récurrente des distorsions provoquées par ce modèle: comme dans le cas d'un impôt par tête, ce modèle revient à soustraire à chaque parti un demi-siège par canton, pris sur l'ensemble des mandats que le système proportionnel leur attribue; cet «impôt» est ensuite redistribué, principalement aux grands partis. Multiplié par le nombre élevé de circonscriptions (cantons) existant en Suisse, ce mécanisme conduit à des pertes substantielles pour les petits partis, au profit des grands.

Les apparentements de listes permettent aux partis de s'allier dans une unité plus vaste et, par conséquent, de ne payer qu'une seule fois «l'impôt par tête» imposé par le modèle Hagenbach-Bischoff. Cas spéciaux mis à part, une alliance

entre deux petits partis permet à ces partis de gagner environ un demi-siège (soit un gain potentiel de quatre ou cinq sièges si l'alliance est répliquée dix fois); un apparentement entre trois petits partis leur rapporte presque un siège. Pour les grands partis, l'effet est un peu plus limité, mais un apparentement entre deux partis obtenant chacun 20% des suffrages devrait néanmoins leur rapporter un siège supplémentaire dans environ trois cas sur dix.

La droite modérée, fortement fragmentée, a donc beaucoup à gagner d'une stratégie d'apparentements. De fait, de tels apparentements ont été conclus – ou sont en passe de l'être – dans de nombreux cantons. A Fribourg, un apparentement a été annoncé entre le PDC, le PBD et les Verts libéraux. A Neuchâtel, cette alliance est étendue au PLR, à Bâle-Campagne au Parti évangélique populaire (PEP). A Genève, une alliance entre PDC, PLR et Verts libéraux est également annoncée. A Bâle-Ville, Berne et Soleure, l'apparentement réunit les trois partis membres du même groupe parlementaire durant la législature 2007-2011, soit le PDC, le PEP et les Verts libéraux.

Des apparentements de listes entre le PDC, les Verts libéraux et le PBD dans les 16 cantons soumis au système proportionnel où au moins deux de ces trois partis se présentent leur garantiraient le gain d'environ dix sièges. L'extension de l'alliance au PLR dans l'ensemble des 20 cantons avec système proportionnel rapporterait encore environ trois sièges supplémentaires.

Au sein du centre droit, les alliances électorales ne coulent pourtant pas toujours de source et les discussions sont, au contraire, souvent marquées par les rivalités, les calculs stratégiques et les conflits historiques. Il est vrai qu'un apparentement entre petits et grands partis profite rarement aux petits partis – sauf si ces derniers ont eux-mêmes conclu des sous-apparentements. Ainsi, en Argovie, le PEP et les Verts libéraux ont choisi de s'apparenter avec les Verts, vraisemblablement pour ne pas servir de porteur d'eau au PDC, qui pèse environ 15% et qui s'est de son côté allié au PBD. En Thurgovie, l'apparentement annoncé de quatre petits partis (Verts libéraux, PBD, UDF et PEP) répond à la même logique.

Politiquement aussi, les apparentements posent parfois problème et les partis redoutent d'éventuels effets pervers. Ainsi, les partis traditionnels de la droite modérée peuvent légitime-

ment hésiter à s'apparenter avec les Verts libéraux et le PBD, à qui ils ont par ailleurs récemment abandonné une partie de leur électorat. Pour le président d'une section libérale-radical autrefois dominante, il n'est – symboliquement et stratégiquement – pas évident de négocier un apparentement avec le PBD et les Verts libéraux, et de risquer ainsi de faire le jeu de ses concurrents. On ne s'étonnera donc pas si des apparentements de listes entre PLR et PBD sont annoncés seulement dans les cantons de Neuchâtel, Schwyz, Soleure et Saint-Gall, c'est-à-dire dans des cantons où les libéraux-radicaux ont limité leurs pertes lors des dernières élections cantonales. Les rapports ne sont pas simples non plus entre le PLR et le PDC: dans les cantons catholiques du Sonderbund, où un conflit séculaire a opposé les deux formations, comme par exemple à Lucerne, les alliances électorales sont à peine pensables.

Le système encourage en apparence la variété des candidatures mais, à y regarder de plus près, cette variété n'est qu'une illusion

En certaines occasions, les partis craignent également d'envoyer des signaux erronés à leurs électeurs. On reproche en effet volontiers aux apparentements de pervertir le droit électoral, puisque les électeurs votent pour A mais finissent peut-être par élire B. A titre d'exemple, rappelons le cas de l'apparentement, dans le Jura bernois, entre le Parti socialiste autonome et le PDC en 2003. Dans ce cas, ce sont les votes socialistes de gauche qui avaient permis l'élection du PDC de droite Norbert Hochreutener. Quatre ans plus tard, à Zurich, les Verts libéraux – urbains et progressistes – s'étaient alliés avec l'UDF – chrétienne et conservatrice. Les électeurs verts

libéraux qui ne voulaient pas prendre le risque de contribuer au gain d'un siège UDF ont peut-être préféré voter pour les Verts ou le PLR. Dans le canton de Zoug, les Verts libéraux ont cette année choisi de faire cavalier seul, probablement pour éviter de brouiller les signaux.

A condition de réunir des partis proches politiquement, les apparentements peuvent cependant aussi être profitables aux électeurs, à qui ils évitent de gaspiller leur vote: sans apparentement, les suffrages exprimés en faveur d'un parti qui ne décroche aucun siège sont perdus; avec le système d'apparentements, ces suffrages sont transférés à un partenaire de l'alliance et les votants stratégiques n'ont ainsi plus à se préoccuper de savoir si leur parti préféré a des chances d'être élu ou non. Dans le passé, certains petits partis ont même utilisé l'argument de l'apparentement pour contrer le risque de vote utile au profit d'un plus grand parti.

Reste que le système d'apparentement de listes ne favorise pas toujours la transparence; il débouche souvent sur une multiplication des listes, certaines peu intelligibles, par exemple des listes seniors qui apparaissent à première vue comme des listes non partisans, mais qui alimentent en réalité le compte d'un grand parti. Dans de nombreux autres cas, l'apparentement est toutefois plus transparent. Pensons par exemple aux listes jeunes, régionales ou – tendance récente – aux listes composées de «secondos» ou de Suisses de l'étranger, qui contiennent en général le nom du parti dans l'intitulé de la liste.

En résumé, les apparentements de listes profitent occasionnellement aux petits partis, mais beaucoup plus souvent aux grands. De plus, le système encourage en apparence la variété des candidatures mais, à y regarder de plus près, cette variété n'est qu'une illusion: la plupart des listes que ce système permet de générer n'ont aucune chance de passer la rampe.

Daniel Bochsler

Professeur assistant de politique comparée, Centre pour la démocratie d'Aarau et Pôle de recherche national «Démocratie»

Pascal Sciarini

Professeur de politique suisse et comparée, Université de Genève